

Règlement du concours trophées, organisé par l'association ISOGONE

28/12/2010

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

L'association « ISOGONE » organise un concours gratuit intitulé « Concours Trophées » destiné à élaborer les Trophées du Concours de l'Innovation des Entreprises Agroalimentaire Bretonnes. Les inscriptions au concours devront se faire avant le 31 janvier 2011 à minuit. Les modalités du concours (cahier des charges et règlement) sont sur le site www.isogone.com. Les candidats devront envoyer par mail leur nom, prénom, le nom de leur école et leur adresse électronique via mail à l'adresse suivante : contact@isogone.com.

Les travaux des participants devront être présentés avant le 29 Avril 2011 à minuit.

Le présent règlement définit les règles applicables pour ce concours.

ARTICLE 2 - PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à tous les étudiants d'art et design des écoles des beaux arts de Rennes et Lorient, de LISAA et de MJM Graphic. Pour les participants mineurs, la participation au concours se fait sous la responsabilité de leur représentant légal pouvant justifier de l'exercice de l'autorité parentale.

Une seule participation par personne est acceptée pendant toute la durée du Concours. Les Participants garantissent que les œuvres proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une œuvre existante) et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres.

A ce titre, les participants font leur affaire des autorisations de tous tiers, tant des personnes physiques représentées, que de tout tiers pouvant se prévaloir de droits de propriété intellectuelle sur lesdits objets. De façon générale, les Participants garantissent les organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés aux présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du présent accord.

ARTICLE 3- MODALITES DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite.

Chaque participant peut soumettre au concours jusqu'à 3 trophées, envoyés sous la forme d'un plan/patron/dessin. Ce document doit être accompagné d'explications exhaustives quant à la fabrication future de l'objet, les matériaux et leurs coûts.

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout trophée de la compétition notamment si celui-ci enfreint les dispositions légales (violence, obscénité, pornographie ou est discriminatoire).

ARTICLE 4 - GAIN

Le vainqueur se verra remettre un chèque de 100 euros par l'association ISOGONE. Il n'y aura qu'un seul vainqueur, et donc qu'une seule personne qui recevra la récompense.

L'organisateur se réserve la possibilité de remplacer les dotations annoncées par des dotations équivalentes.

ARTICLE 5 - DESIGNATION DU GAGNANT ET ATTRIBUTION DU GAIN

Une présélection des croquis des lauréats sera faite par les membres du bureau ISOGONE.

A l'issue de cette présélection, le croquis gagnant sera désigné vers le 09/05/2010. Les organisateurs entreront en contact avec les candidats gagnants afin de lui délivrer la récompense. Le bureau ISOGONE s'engage à n'utiliser le contact téléphonique qu'en cas d'absolue nécessité (urgence des croquis à rendre, précisions sur le copyright...).

Les décisions du jury s'établiront principalement sur les critères suivants :

- L'originalité du croquis, respectant les attentes des membres du bureau ISOGONE
- La qualité esthétique du croquis

Si les informations communiquées par le participant ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. Le gain ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 6 - IDENTIFICATION DES CROQUIS ET CESSIONS DE DROITS

Chaque croquis reçu sera stockée par l'association ISOGONE dans une base de données spécialement consacrée à ce concours. Y seront également stockées les données requises pour identifier les participants, à savoir : le nom, le courrier électronique, et le nom de l'école

Les participants déclarent :

- être créateurs et propriétaires de tous les droits relatifs aux croquis envoyées (cession de droits à l'image des personnes représentées)
- que les croquis ne sont pas soumis aux droits de tiers
- que les croquis n'enfreignent pas les droits des personnes représentées.

En prenant part au concours, le candidat cède à l'association ISOGONE à titre non exclusif et non commercial les droits d'utilisation de ses croquis pour une durée indéterminée sur tous supports. Il garantit l'association contre tout recours au titre de la propriété des croquis réalisés par l'étudiant vainqueur.

L'association ISGONE s'engage à n'utiliser les croquis que dans le cadre de la promotion de son concours et de la remise des prix qu'elle organise. Toute cession ultérieure qui pourra être consentie par l'association se fera à titre exclusivement non commerciale.

ARTICLE 7 - CONFIDENTIALITE

Conformément aux lois relatives au respect de la vie privée, ISOGONE s'engage à traiter les données de manière responsable de sorte que votre vie privée soit protégée à tout moment.

ISOGONE garantit qu'aucune donnée personnelle ne sera transmise à des tiers et que celles-ci seront uniquement utilisées pour la gestion de ce concours.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE

ISOGONE ne peut être tenu responsable de la perte de tout ou des éventuels dommages subis.

ARTICLE 9 - REGLEMENT

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur. Le règlement peut être consulté sur le site internet www.isogone.com